

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 14 février 2007

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

01 – EQUIPEMENT D'ABRIS BACS POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Le quatorze février deux mille sept à 19h30, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire formé par l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean-Jacques CARLUY, Eric DE VALROGER, Michel FOUBERT, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Jacques LECOMTE, Patrick LESNE, Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Robert TERNACLE, Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Jean DESESSART, Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Laurent PORTEBOIS, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication
Mme OZENNE – Chargée de mission

Date de convocation : 02/02/2007

Date d'affichage : 28/02/2007

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

01 - EQUIPEMENT D'ABRIS BACS POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

La mise en place de la collecte sélective a pour conséquence la multiplication des conteneurs et bien souvent, les locaux existants ne permettent pas toujours le stockage des bacs dans les locaux de propreté.

Aussi, afin de mettre en place des bacs pour la collecte sélective des établissements publics communaux n'en possédant pas encore, l'A.R.C. a été sollicitée, notamment par la Ville de Compiègne, afin d'apporter une aide financière aux communes pour la création d'abris extérieurs.

Actuellement, une participation à hauteur de 30 % du coût de l'abri est apportée aux bailleurs qui possèdent une implantation de patrimoine immobilier sur l'A.R.C., et où les locaux existants sont inadaptés pour recevoir les conteneurs d'ordures ménagères et de collecte sélective.

Les communes seraient, comme les bailleurs actuellement, maîtres d'ouvrage et l'Agglomération de la Région de Compiègne interviendrait sous la forme d'un fond de concours à hauteur de 30% du coût de l'opération et après validation par l'Agglomération de la Région de Compiègne du projet.

Pour des questions d'homogénéisation dans toute l'Agglomération de la Région de Compiègne, les abris bacs, souhaités par la commune concernée, devront passer obligatoirement en commission Environnement et Cadre de Vie afin de valider le choix.

Une convention sera signée, pour chaque projet, entre les différentes parties concernées sur la base de celle qui s'applique pour les bailleurs sociaux.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Joël FRANÇOIS

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 22 janvier 2007

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 30 janvier 2007

Et après en voir délibéré,

DECIDE d'apporter une aide financière aux communes pour l'externalisation des locaux déchets pour les établissements publics communaux.

PRECISE que cette aide financière se fera sous forme d'un fond de concours défini par une convention à intervenir entre l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la commune.

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci un Vice-président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 14 février 2007

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

02 – ÉTUDE BAC (BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE) HOSPICE ET BAUGY : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Le quatorze février deux mille sept à 19h30, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire formé par l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean-Jacques CARLUY, Eric DE VALROGER, Michel FOUBERT, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Jacques LECOMTE, Patrick LESNE, Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Robert TERNACLE, Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Jean DESESSART, Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Laurent PORTEBOIS, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication
Mme OZENNE – Chargée de mission

Date de convocation : 02/02/2007

Date d'affichage : 07/02/2007

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

02 - ÉTUDE BAC (BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE) HOSPICE ET BAUGY : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Comme il vous l'a déjà été présenté au dernier Conseil d'Agglomération, l'Agglomération de la Région de Compiègne a lancée dernièrement une consultation pour la réalisation d'une étude de Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) pour les Hospices et Baugy.

Il s'agit de dimensionner les zones de protection des eaux souterraines captées contre les polluants chimiques persistants, en vue de pouvoir définir des programmes de protection préventive. Cette prévention s'applique essentiellement aux pollutions diffuses, comme les pesticides ou les nitrates libérés par les exploitations agricoles.

L'étude est décomposée en 5 phases :

- caractérisation de la ressource et délimitation du bassin d'alimentation du captage ;
- étude des sols et des formations superficielles ;
- étude d'environnement (occupation des sols) ;
- analyse des risques et propositions d'actions ;
- élaboration du plan d'actions.

Quatre bureaux d'études ont répondu à la consultation :

Bureau d'Etudes	Tranche Ferme €T.T.C	Tranche Conditionnelle (option) € TTC
SAFEGE	59 082,40 €	Modélisation hydrodynamique et hydrogéologique du secteur des Hospices 19 136.00 €
BURGEAP	64 111,60 €	pas de proposition
HYDRATEC (mandataire) + EMERGENCE	145 074,80 €	Modélisation hydrodynamique et hydrogéologique du secteur des Hospices 14 292.20 €
EKS Hydrogéologie	25 432,94 €	pas de proposition

Suite à l'analyse des offres, il vous est proposé de retenir l'offre du bureau d'études SAFEGE pour un montant de 49 400,00 € H.T soit 59 082,40 € T.T.C pour la tranche ferme et pour un montant de 16 000 € H.T soit 19 136,00 € T.T.C pour la tranche conditionnelle, soit **78 218.40 € T.T.C au total**

Il est précisé que ces études peuvent bénéficier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 70% et que cette subvention sera sollicitée pour les deux tranches de l'étude.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Joël FRANÇOIS

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 22 janvier 2007

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances du 30 janvier 2007

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le bureau d'études SAFEGE pour un montant tranche ferme de 59 082,40 € T.T.C et pour un montant tranche conditionnelle de 19 136,00 € T.T.C

DECIDE de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'Etude	78 218,40 € T.T.C
Part de l'Agglomération de la Région de Compiègne (30%)	23 465,52 € T.T.C
Part Agence de l'Eau Seine Normandie (70%)	54 752,88 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci un Vice-président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 14 février 2007

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

03 – ENGAGEMENT D'UNE ETUDE POUR LA DEFINITION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU PONT DE CLAIROIX, ALTERNATIF AU PROJET ENVISAGE PAR SEINE NORD

Le quatorze février deux mille sept à 19h30, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire formé par l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean-Jacques CARLUY, Eric DE VALROGER, Michel FOUBERT, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Jacques LECOMTE, Patrick LESNE, Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Robert TERNACLE, Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Jean DESESSART, Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Laurent PORTEBOIS, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication
Mme OZENNE – Chargée de mission

Date de convocation : 02/02/2007

Date d'affichage : 07/02/2007

Nombre de membres présents

ou remplacés par un suppléant : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

03 - ENGAGEMENT D'UNE ETUDE POUR LA DEFINITION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU PONT DE CLAIROIX, ALTERNATIF AU PROJET ENVISAGE PAR SEINE NORD

Dans le cadre du projet Seine Nord Europe, est prévue la reconstruction du pont situé entre CLAIROIX et CHOISY AU BAC et enjambant l'Oise. VNF prévoit, dans la mesure du possible compte tenu des contraintes de pente liées à un gabarit de 7m de tirant d'air, de reconstituer le projet à l'identique. Cela ne permettra donc pas de régler les difficultés de circulation liées au passage à niveau et à l'entrée de l'usine CONTINENTAL.

C'est pourquoi il est envisagé d'engager une étude visant à trouver une solution alternative de franchissement de l'Oise qui permettrait de passer également au-dessus de la voie ferrée. Cela supposerait de trouver un autre point de franchissement dans un secteur où la voie ferrée se trouve plus encaissée que l'ancienne Route Nationale 32. Cela nécessiterait une analyse tant sur le plan urbain que sur le plan de la technique des ouvrages d'art.

Il sera proposé à RFF et au Conseil Général de s'associer à cette démarche.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 25 Janvier 2007,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances en date du 30 Janvier 2007,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'engager une étude pour examiner les solutions alternatives de franchissement de l'Oise et de la voie ferrée, entre CHOISY AU BAC et CLAIROIX dont le montant peut être évalué à 40 000 € HT.

AUTORISE, le Président, ou son représentant, à lancer une consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 14 février 2007

HABITAT

04 – CHOISY AU BAC - CESSIONS DE TERRAINS, LIEUDIT "LES LINIERES"

Le quatorze février deux mille sept à 19h30, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire formé par l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Jean-Jacques CARLUY, Eric DE VALROGER, Michel FOUBERT, Joël FRANÇOIS, Renza FRESCH, François Michel GONNOT, Jean Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Thierry HOCHET, Jacques LECOMTE, Patrick LESNE, Philippe MARINI, Christian NAVARRO, Robert TERNACLE, Anne-Marie VIVE

Etaient absents excusés :

Jean-Hervé CARPENTIER, Jean DESESSART, Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Laurent PORTEBOIS, Eric VERRIER

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. ROUGELOT – Directeur Général Adjoint
M. HUET – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
Mme BOUCHARA – Chargée de Communication
Mme OZENNE – Chargée de mission

Date de convocation : 02/02/2007
Date d'affichage : 07/02/2007

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 16

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 16

HABITAT

04 - CHOISY AU BAC - CESSIONS DE TERRAINS, LIEUDIT "LES LINIERES"

L'Agglomération de la Région de COMPIEGNE est propriétaire d'une parcelle de terrain à CHOISY AU BAC, cadastrée section AE n°407, d'une superficie de 251 m².

Cette parcelle de forme triangulaire est issue du solde du découpage des parcelles des terrains à bâtir du lotissement les Linières.

Les trois propriétaires riverains ont manifesté le souhait d'acquérir chacun un morceau de ce terrain résiduel.

Une première évaluation des Domaines, fixant un prix à 25 €/m² en septembre 2004, avait permis d'annoncer ce prix aux riverains.

Cependant, la vente ne s'étant pas conclue dans un délai d'un an, une nouvelle estimation a dû être sollicitée. Le marché immobilier ayant connu une hausse des prix fulgurante, la nouvelle estimation arrête le prix à 60 €/m².

Les futurs acquéreurs ne pouvant être pénalisés du retard pris dans ce dossier, il est proposé de leur proposer un prix de 40 €/m², soit une réduction de 33 % du prix fixé par les Domaines.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu la délibération en date du 26 octobre 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme en date du 25 janvier 2007,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration et des Finances en date du 30 janvier 2007,

Vu les Services Fiscaux en date du 26 octobre 2006,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, sous réserve de l'accord des acquéreurs concernées, la cession au profit des propriétaires riverains de la parcelle cadastrée section AE n°407 à diviser entre eux au prix de 40 € HT/m², les frais des actes notariaux et les frais de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes notariés liés à ces cessions et toute autre pièce afférente.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne